



vd.ch/climat

Office cantonal de la durabilité et du climat
planclimat@vd.ch

Politique climatique du Conseil d'Etat

Synthèse du Plan climat vaudois 2^{ème} génération

Janvier 2025






Le Plan climat 2^{ème} génération amorce une nouvelle étape dans la lutte contre les changements climatiques

En alliant objectifs cohérents, mesures concrètes et outils de suivi fiables, le Plan climat 2^{ème} génération continue de poser les jalons pour un canton de Vaud résilient et décarboné à l'horizon 2050.

Dans la continuité des bases et principes posés depuis plusieurs années, le Conseil d'État poursuit son action autour des axes Réduction, Adaptation et Documentation. Les mesures emblématiques communiquées en juin 2023 et en cours de déploiement intègrent un catalogue de plus de 80 mesures pour la période 2024-2027.

Sont renforcés notamment :

-  la prise en compte des enjeux climatiques dans les lois et processus de prise de décision ;
-  la capacité de l'administration cantonale à réduire ses propres émissions pour viser, à son niveau, le zéro net en 2040 ;
-  l'accompagnement de la population, des entreprises, des prestataires et des communes vaudoises.



Adaptation

Les impacts des changements climatiques sont déjà observables sur le territoire vaudois. Le Plan climat 2^{ème} génération renforce la protection de la population, des infrastructures et des milieux et ressources naturels face à ces impacts. Il fixe trois objectifs transversaux pour cela :



Réduire l'exposition

en minimisant les situations où les dommages dus aux aléas climatiques sont susceptibles de se produire.



Réduire la vulnérabilité

en tenant compte des situations de sensibilité ou de fragilité particulière face aux risques climatiques, notamment les situations géographiques et socio-économiques.



Augmenter la résilience

en favorisant la capacité de notre société à faire face aux changements climatiques, à y réagir et à se réorganiser en conséquence.



Réduction

Les données récentes confirment la nécessité d'infléchir davantage les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Plan climat 2^{ème} génération pose les bases concrètes dans cette optique.



32%
Émissions territoriales



68%
Émissions extra-territoriales

Émissions totales de GES en 2019
en tonnes équivalent-CO₂

Des objectifs intermédiaires sont établis, en cohérence avec le cadre légal supérieur. Pour la première fois, les trajectoires visées pour les principaux secteurs sont chiffrées.

-50%

en 2030

-70%

en 2040

0 net

en 2050

La volonté de réduire au maximum les émissions générées par nos activités hors du territoire est affirmée, notamment par des mesures de sobriété ou d'économie circulaire. La délocalisation des émissions doit être évitée.



Documentation

Le Plan climat 2^{ème} génération définit les modalités de suivi de la politique climatique pour les prochaines décennies. Le dispositif se veut dynamique. Il s'appuie sur les connaissances scientifiques les plus récentes et vise à faire du Canton un acteur de référence dans ce domaine.



Bilan carbone

Photographie des émissions tous les 4 ou 5 ans.



Gazette annuelle

Suivi annuel d'indicateurs-clés pour la réduction et l'adaptation.



OnTrack

Modélisation prospective des trajectoires dans les principaux domaines.



Agir sur les causes

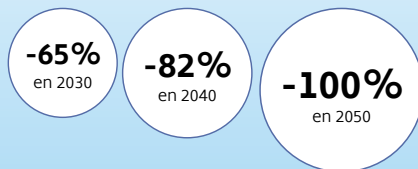
L'action climatique cantonale en un coup d'œil



Anticiper et répondre aux impacts

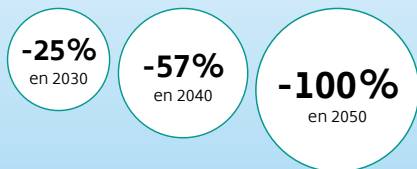
Bâtiments et énergie

Trajectoire de réduction



Mobilité

Trajectoire de réduction



Économie et Industrie

Trajectoire de réduction



Agriculture

Trajectoire de réduction



Énergie et bâtiments

- Réduire la consommation d'énergie et de matière
- Augmenter la production des énergies renouvelables indigènes
- Adapter les infrastructures énergétiques
- Viser l'exemplarité pour les bâtiments de l'Etat



Mobilité

- Réduire les besoins de mobilité et les distances parcourues
- Opérer un report modal majeur vers les modes actifs et collectifs
- Développer des solutions de mobilité partagées et à faibles émissions



Économie et Industrie

- Soutenir la transition du tissu économique vaudois
- Accélérer la décarbonation des entreprises
- Augmenter la main d'œuvre par des mesures d'insertion
- Renforcer la filière de bois indigène



Agriculture

- Réduire les émissions de la production agricole
- Renforcer l'autonomie des exploitations
- Augmenter la fertilité et la robustesse des sols
- Promouvoir une restauration collective durable



Aménagement du territoire

- Intégrer les objectifs climatiques dans :
- Le plan directeur cantonal (PDCn)
 - La loi sur l'aménagement du territoire (LATC)
 - Les plans d'affectation cantonaux (PAC)
 - Les plans d'affectation communaux (PACom)



Numérique

- En visant le label numérique responsable, l'État de Vaud s'engage à :
- Promouvoir des pratiques numériques durables
 - Acheter du matériel et des logiciels durables
 - Moderniser son centre de données informatiques



Santé

- Amorcer la décarbonation du secteur de la santé
- Augmenter la protection face aux fortes chaleurs
- Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles en lien avec les changements climatiques
- Identifier et favoriser les initiatives favorables à la santé publique et à l'environnement



Milieus et ressources naturels

- Protéger le patrimoine naturel des effets des changements climatiques
- Renforcer la protection de la biodiversité
- Augmenter la protection et la résistance des sols
- Renforcer la gestion intégrée des eaux



Dangers naturels

- Renforcer les capacités de prévention et de protection
- Renforcer la gestion intégrée des risques naturels
- Réduire les risques d'incendie de forêt